



Extrait du procès-verbal des délibérations
du CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 28 avril 2026

Conseillers élus : 15 Conseillers en exercice : 15
Absences : 0
Procurations : 0
Date de convocation : 21/04/2026

Sous la présidence de M. Pascal WIEDEMANN, Maire
Étaient présents : M. Brice GSCHWIND, Mme Nathalie VERRIER, M. Jean-Marie FLURY,
Adjoints,
Mmes Agnès ENDERLEN, Ludivine GILLET, Cynthia HAGMANN, Mireille JOLY, Caroline
KIGER, Véronique LAMARE, Catherine LIMACHER
MM. Sébastien GENTZBITTEL, Florentin LABRELL, Patrick MISERÉ, Dominique RICHARD

Délibération 12/2026

Objet : Application de la fongibilité des crédits

L'instruction comptable et budgétaire M57 permet de disposer de davantage de souplesse budgétaire puisqu'elle offre la possibilité au Conseil Municipal de déléguer à M. le Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion de crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L.5217-10-6 du CGCT).

Dans ce cas, M. le Maire informe le Conseil Municipal de ces mouvements de crédits lors de sa prochaine séance.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Donne pouvoir à M. le Maire pour procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion de crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans une limite fixée et ne pouvant dépasser 7.5 % des dépenses réelles de chacune des sections du budget 2026.

Suivent les signatures au registre
Pour extrait certifié conforme
Le Maire,
Pascal WIEDEMANN

P. Wiedemann